



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Centre Régional AGRHYMET

AVIS MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU NIGER

Recrutement d'un Cabinet pour l'audit comptable et financier des comptes du projet SAWIDRA du Centre Régional AGRHYMET pour les exercices suivants :

- du 24 Novembre 2016 au 31 Décembre 2017
- du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, et
- du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Date : 13 Février 2019

AMI N°: 001/SAWIDRA.AO/CRA/2019

Nom du projet: Projet d'Information Satellitaire et Météorologique pour la Réduction des Risques de Catastrophes en Afrique de l'Ouest (SAWIDRA-AO)

Don FSCD N°: G-Z2-C00-ZZZ-031

Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, a reçu du Fonds Spécial Climdev-Afrique (FSCD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) un Don en vue du financement du Projet d'information satellitaire et météorologique pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique de l'Ouest « SAWIDRA-AO ». Le Centre Régional AGRHYMET a l'intention d'utiliser une partie de cette subvention pour financer le contrat de l'audit comptable et financier des comptes du projet SAWIDRA du Centre Régional AGRHYMET pour les exercices suivants :

- du 24 Novembre 2016 au 31 Décembre 2017
- du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, et
- du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

L'objectif de l'audit des Etats Financiers du Projet (EFP) est de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

Ainsi, l'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAIs), édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI). Les normes nationales d'audit conformes, dans leur substance, aux ISA ou aux ISSAI sont également acceptées.

La mission d'audit couvrira toutes les activités exécutées et les dépenses effectuées par l'Unité de Coordination du Projet du Centre Régional AGRHYMET.

Au terme de la mission, le Cabinet produira :

- un rapport d'audit : (i) l'opinion de l'auditeur sur les états financiers ; l'ensemble des états financiers et des états complémentaires ; (ii) Toutes les dépenses inéligibles identifiées ;
- une lettre à la Direction Générale du Centre Régional AGRHYMET qui: (i) adresse les commentaires et observations sur la comptabilité, les procédures, les systèmes et les contrôles examinés lors de l'audit, (ii) identifie les anomalies et les points faibles spécifiques du système de contrôle interne et formule des recommandations en vue de leur amélioration, (iii) donne son opinion sur le degré de conformité des états financiers aux engagements financiers contenus dans l'accord de don et fait, le cas échéant, des commentaires sur les causes internes et externes des anomalies observées .

Le délai d'exécution est de **15 jours ouvrables pour l'audit annuel de chacun des exercices**. Un rapport d'audit sera fourni en version provisoire à la fin du délai d'exécution. Et il sera repris en version définitive conformément aux observations de l'Unité de Coordination et de la Banque.

Le Centre Régional AGRHYMET invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Aussi, le consultant/cabinet d'audit doit être enregistré et être régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional.

Enfin, les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, de l'édition de Décembre 2017, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses Email : administration.agrhymet@cilss.int et passationsmarches.agrhymet@cilss.int aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivantes :

Les jours ouvrables du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (heures locales de Niamey).

Les candidatures devront être rédigées en Français et doivent être déposées, sous pli fermé, en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la suscription : «**Recrutement cabinet d'audit du projet SAWIDRA/Centre Régional AGRHYMET**» à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 12 Mars 2019 à 16h 00 heures de Niamey.

Centre Régional AGRHYMET
0425 Boulevard de l'Université Rive Droite
BP 11011 Niamey – République du Niger
Projet SAWIDRA-AO
Email : administration.agrhymet@cilss.int
Téléphone: +227 20 31 53 16/ 20 31 54 36
Fax: +227 20 31 54 35